

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 13 Octobre 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Jean-Luc POINTEAU et Mme Marie-Hélène GUILLAUME.

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | Budget principal - Décision Modificative n°3. |
|----------------|--|

N° 2016 / 10 / 19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif adopté,

Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 10 Octobre 2016,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires, suite,

- *La consultation lancée pour l'étude centre-ville est en phase de négociation, mais au vu des offres, un ajustement est nécessaire afin de pouvoir signer le marché,*
- *L'étude sur la vidéo protection nécessite l'inscription de crédit budgétaire,*
- *L'achat d'un nouveau logiciel à la médiathèque est reporté en 2017,*
- *Un transfert de crédit est opéré entre la sécurisation du terrain de foot et la réfection de la toiture du boulodrome afin de pouvoir faire face au montant global de 7 000,00 €.*

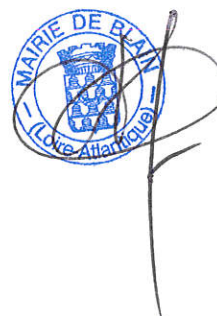
.../...

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative n°3 portant sur les virements de crédits décrits ci-après :

| Compte | Libellé | Modification | Budget avant | Budget après |
|-----------------|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 020 | Dépenses imprévues | - 50 000,00 | 50 000,00 | 0,00 |
| 2031 | Frais d'étude – Etude centre ville | 52 560,00 | 20 000,00 | 72 560,00 |
| 2031 | Frais d'étude – vidéo protection | 4 440,00 | 0,00 | 4 440,00 |
| 2051 | Logiciels (médiathèque) | - 7 000,00 | 24 140,00 | 17 140,00 |
| 21318 | Autres bâtiment – boulodrome | 4 000,00 | 56 340,00 | 60 340,00 |
| 2312-83 | Aménagement terrain de foot | - 4 000,00 | 50 000,00 | 46 000,00 |
| Dépenses | - | 0,00 | - | - |

Vote : 23 pour – 6 contre.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 24 Octobre 2016,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161020-CM-2016-10-19A-
DE
Date de télétransmission : 04/11/2016
Date de réception préfecture : 04/11/2016

Seance du Conseil municipal du 20 Octobre 2016
Délibération n° 2016 / 10 / 19